

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Librairie Slatkoff
 Fribourg (Suisse)
ABONNEMENTS
 1 an 100.— 6 mois 60.— 3 mois 35.—
 Suisse Fr. 2.50 — 6.— 10.— 20.—
 Étranger — 4.— 10.— 18.— 35.—

LA LIBERTÉ

ANNONCES
Publicités
S.T.A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue St-Pierre
Fribourg
PREZ DES ANNONCES

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 30 centimes.
 Numéro de téléphone 112-54

Journal politique, religieux, social

Quotidien : 1 fr. 50
 Les autres jours : 1 fr.
 Abonnements : 1 an 100.— 6 mois 60.— 3 mois 35.—
 Suisse Fr. 2.50 — 6.— 10.— 20.—
 Étranger — 4.— 10.— 18.— 35.—

Nouvelles du jour

En demandant la dissolution de la Chambre italienne, M. Nitti reste au pouvoir.

M. Nitti se révèle encore une fois l'homme des décisions promptes et énergiques. Il a demandé au roi de signer un décret prononçant la dissolution de la Chambre et ordonnant les élections pour le 16 novembre. C'est maintenant chose faite. Après la séance scandaleuse de dimanche soir et le vote relatif de confiance de la Chambre, M. Nitti avait annoncé que le ministère se réservait d'examiner la situation. Deux issues se présentaient à lui pour sortir de l'impasse dans laquelle l'avait placé la folle équipée de l'Annunzio : la démission ou la dissolution de la Chambre. M. Nitti a pris le taureau par les cornes ; il a congédié cette Chambre qui ne méritait plus de vivre, après le spectacle écœurant qu'elle avait donné au pays. M. Nitti a suivi le conseil de Giolitti : convoquer les électeurs et les faire juges entre les nationalistes chauvins qui rêvent de nouvelles guerres et les patriotes sages qui veulent rendre à leur pays le calme et l'ordre dont il a besoin.

On ne peut que féliciter M. Nitti de la décision qu'il a prise. La Chambre actuelle avait déjà trop vécu. Privée d'une grande partie de ses membres, par le fait de la guerre qui avait rendu impossible les élections complémentaires, vieille de six ans, années tragiques comme le monde n'en a jamais vu, elle renfermait en elle-même des germes de dissension qui l'empêchaient de travailler avec calme et de juger de la nouvelle situation, créée par la guerre, avec sérénité et clarté. Il ne faut pas oublier que, depuis cinq ans, la Chambre italienne a toujours été divisée et tiraillée en sens divers, entre les partisans de la guerre et les partisans de la neutralité. Pour le bien du pays, il est opportun de liquider ce passé orageux et de faire maison neuve.

Une grosse objection pouvait se faire à M. Nitti. Comment dissoudre la Chambre sans avoir ratifié les traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche ? Que vont dire l'Angleterre et la France qui attendent cette ratification ? M. Nitti explique dans son rapport au roi que, le mandat législatif expirant le 26 octobre, il n'était pas probable qu'on pût obtenir pour cette date l'approbation des deux traités par les deux assemblées législatives. Cet argument est sérieux, mais le gouvernement italien, laissant voir depuis quelque temps qu'il n'était pas pressé de ratifier ces traités si discutés aujourd'hui aux Etats-Unis et en France. L'Italie est, de toutes les puissances victorieuses, celle qui s'est montrée la moins enchantée des conditions de paix. On comprend sa réserve et son peu d'empressement à ratifier les articles du traité, à l'heure surtout où des alliés lui refusent la pleine possession de Fiume, la ville « italianissime ».

M. Nitti laisse entendre que, si cela est nécessaire, il proposera au roi de sanctionner les traités de paix par des décrets, qui seront ensuite soumis à l'approbation du prochain Parlement. C'est, en effet, une coutume en Italie que les traités importants soient ratifiés par des décrets, qui sont ensuite transformés en lois.

La grande consultation populaire aura donc lieu le 16 novembre. D'ici là, l'Italie vivra une période agitée. Certains journaux expriment leurs craintes ; ils regrettent que M. Nitti ait lancé le pays dans l'aventure des élections. Celles-ci vont se faire sur la plateforme dangereuse de la question de Fiume, qui est devenue un grave problème de politique intérieure et de politique internationale. Il est à craindre que la guerre civile commencée à la Chambre ne se propage dans le pays. Mais il faut avoir confiance en Nitti et Tittoni. Ce sont deux véritables hommes d'Etat, à qui ne manquent ni l'énergie ni la finesse diplomatique.

Le *Corriere della Sera* écrit que, après la tumultueuse et dramatique séance de dimanche, M. Tittoni était, on peut dire, l'arbitre de la situation. Son discours, à travers les incidents qui ont marqué la séance, a eu l'avantage d'éliminer l'idée de l'annexion de Fiume par un acte violent et unilatéral.

ce qui aurait déterminé la sortie de l'Italie de la conférence des Alliés.

On a lu, l'autre jour, que le *Matin* de Paris avait été pris à partie pour fraude de papier et qu'une instruction avait été ouverte contre lui. C'était bien mal récompenser le zèle que le *Matin* mettait à persécuter ceux dont le gouvernement voulait se débarrasser.

M. Clémenceau a fait inculper non seulement le directeur commercial du *Matin*, M. Schœller — qui n'a rien de commun avec le Suisse Schœller, des millions du *Journal* — mais encore le conseil d'administration du *Matin*, composé de MM. Binou-Varilla, Madeline, Tormal et Barbara.

Le *Matin* n'est coupable de rien. Il est inculpé pour avoir revendu des papiers avariés ou des parties de bobines de papier inutilisables pour l'impression des journaux, sans avoir payé de droits de douane.

Les journaux français faisaient venir leur papier d'Amérique, et, pour raison d'utilité publique, le fisc dispensait ces arrivages de papier de toute contribution. Fréquemment, ce papier, dans les tours extérieures des bobines, arrivait en très mauvais état ; des centaines de mètres de chaque bobine ne pouvaient être employés pour le journal, mais on pouvait en tirer profit dans d'autres imprimeries pour d'autres travaux. Les déchets ainsi revendus auraient dû payer les droits de douane, puisqu'ils ne servaient pas au journal et devenaient papier commercial, dit le gouvernement. Cela apparaît à tout le monde comme une absurde exigence, car une administration de journal, qui perd beaucoup d'argent par la manutention défectueuse que les bobines de papier ont subie, doit pouvoir se récupérer, en partie, de la perte subie. En tout cas, le *Matin* aurait dû être averti par l'administration que son papier de journal, redevenant papier commercial, devait payer des droits.

Mais où éclate la partialité, dont le *Matin* est victime, c'est du fait qu'il est seul poursuivi, tandis que tous les autres grands journaux ont agi exactement comme lui ; ils ont revendu le papier inutilisable de leurs bobines sans acquitter de droits. Aussi le syndicat de la presse parisienne proteste-t-il contre les poursuites faites au *Matin*, car il estime impossible que, en bonne justice, on puisse inculper les journaux arbitrairement en choisissant ceux qu'on désire inculper.

C'est la justice militaire qui s'est chargée d'agir contre le *Matin*, à la demande de M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, qui, à côté de M. Mandel (de son vrai nom Jérôme Rothschil) est l'interprète de la volonté de M. Clémenceau. A deux reprises, M. Ignace s'était adressé au procureur de la République pour lui demander d'instruire, contre le *Matin*. Le magistrat avait formellement refusé. A ce propos, dans l'exposition de son cas, le *Matin* dit : « On sait que les magistrats militaires sont soumis aux règles de la hiérarchie ; ils peuvent refuser de condamner, ils ne peuvent pas refuser d'instruire. » Plus loin, le *Matin* prétend que l'action qui lui est intentée a pour cause sa campagne contre les imperfections du traité de paix et il ajoute : « Parce que le *Matin* a eu raison, il faut le dés honorer. » Il prend ensuite directement à partie M. Clémenceau : « La vieillesse se manifeste chez M. Clémenceau par une sorte de cristallisation de sa haine. C'est la misère de la nature humaine que quelque faiblesse profonde dépasse toujours l'homme, même des plus grands. M. Clémenceau a la sienne ; personne ne l'ignore. Il la révèle au cours de sa carrière d'opposant et de journaliste, qui fut un long pamphlet. Il nous permettra de lui dire que de se servir, au gouvernement, de la justice contre ses adversaires, ce n'est pas gouverner. Il a beaucoup joué, dans sa vie, comme député et comme journaliste, avec l'honneur de ses adversaires. Il en jouit encore comme président du Conseil. C'est dommage. Ces meurs-là sont d'un autre âge. Elles ne sont pas les meurs de la victoire. »

En lisant ces réflexions, on se prend à penser que, si le *Matin* avait été attaqué par la justice militaire un mois plus tôt, il n'aurait pas mis, à vouloir traquer M. Ernest Judel, la férocité qu'il a déployée.

Nouvelles diverses

Le Conseil supérieur des Alliés a réglé la question des frais d'occupation par les armées alliées dans les provinces rhénanes.

Le dernier bulletin de la santé de M. Wilson dit que l'état du président américain s'est amélioré légèrement.

On mande de Constantinople que les troupes de Mustapha Kémal, chef des insurgés, ont occupé Kouahk (Asie Mineure), et ont expulsé les autorités régulières.

M. Pilsudski, chef de l'Etat polonais, est de retour à Varsovie, après avoir fait un voyage en Lituanie.

L'Assemblée nationale allemande a siégé lundi, pour la première fois, dans le bâtiment du Reichstag, après avoir tenu jusqu'ici ses séances à Weimar, en raison de l'insécurité qui régnait à Berlin.

Le duc des Abruzzes partira pour une nouvelle expédition au Soudan le 10 octobre ; l'expédition aura une durée d'environ sept mois.

AU CONSEIL DES ETATS

Berne, 30 septembre.

Une victoire agrarienne

La vive escarmouche qui s'est livrée autour de l'art. 28 de la loi sur l'impôt de guerre a tourné à l'avantage des paysans. Le vote a eu lieu, des l'ouverture de la séance, sur les nombreuses propositions débattues hier.

M. Usler ayant retiré sa proposition au profit de celle de M. Andermatt, celle-ci a prévalu sur le texte de la commission, par 17 voix contre 9. En voici le texte :

Art. 28. — Pour les terres et les bâtiments, on se base sur la valeur générale, en tenant compte d'une manière équitable de la valeur vénale et de la valeur de rendement moyennes.

Les immeubles qui sont essentiellement affectés à une exploitation rurale, y compris les bâtiments nécessaires à l'exploitation, sont évalués d'après leur rendement moyen ; de même les forêts.

S'il existe dans les cantons des taxations officielles des immeubles répondant à ces principes, les valeurs constatées par ces taxations sont réglées.

En même temps, l'Assemblée a adopté l'amendement de M. Isler, ainsi conçu :

Pour les immeubles affectés à une exploitation rurale ou industrielle, ou à un métier, et qui n'ont pas la valeur de terrains à bâtir, la valeur de rendement est réputée valeur réelle, et pour les autres immeubles, la valeur vénale.

Ainsi, le bénéfice de la taxation selon la valeur de rendement est accordé aux immeubles ruraux et à tous les immeubles qui ne sont pas un objet de spéculation. Satisfaction est donnée, par conséquent, à la requête du secrétariat de l'Union suisse des paysans, appuyée par les télégrammes de nombreuses associations agricoles.

Les populations conservatrices de la campagne constateraient avec plaisir que la solution adoptée est l'œuvre d'un membre de la droite, M. Andermatt, député conservateur-catholique de Zoug.

Contre l'inquisition fiscale

MM. Rutty et Fazy ont ouvert les yeux aujourd'hui contre les procédés inquisitionnaires que prévoit, entre autres, l'art. 85 du projet, où l'on fait intervenir les experts et inspecteurs fédéraux. Les représentants de Genève demandent la suppression de cet article. M. Andermatt leur est venu en aide en réclamant la suppression non seulement de l'art. 85, mais encore de l'art. 83.

M. Fazy, surtout, se montre très énergique. Selon lui, les pouvoirs conférés aux experts et inspecteurs fédéraux équivalent à une déclaration de guerre aux contribuables. Dans cette guerre, l'administration fédérale sera battue. Gardons-nous de traiter le contribuable en ennemi, car il trouvera bien moyen de se défendre. En ce cas, ni la morale, ni le fisc ne seraient avantagés.

Mais voici M. MoKa qui va sauver le texte du Conseil fédéral et de la commission. Cette loi fiscale, dit-il, ne contient rien qui soit plus rigoureux que les législations cantonales. Loin d'exagérer la procédure inquisitionnaire, le Conseil fédéral est allé moins loin que ne le demandait le mémoire du secrétariat de l'Union suisse des paysans. M. le D^r Janc voudrait que les banques fussent astreintes à détenir des avoirs de leurs déposants, et à justifier cette revendication excessive en montrant la nécessité de mettre le plus possible le capital à contribution dans l'intérêt supérieur du pays, afin d'enlever au socia-

lisme, au communisme et au bolchévisme leurs meilleures armes.

L'habile défense du chef du Département des finances a eu pour résultat de faire rejeter, par 17 voix contre 11, les propositions Rutty et Andermatt.

Au Conseil national

Le Conseil a repris, hier, mardi, l'examen de la gestion de 1918.

On constate que la nouvelle loi sur les fabriques poura entrer en vigueur le 1^{er} janvier, le délai référendaire n'ayant pas été utilisé.

Un grand nombre de vœux sont formulés par la commission, au sujet de l'encouragement de l'enseignement agricole. La commission demande, en outre, l'expédition de fourrages et d'engrais de l'étranger.

M. Schullhess, conseiller fédéral, déclare à ce sujet que des pourparlers sont engagés avec le gouvernement français.

M. Seiler (Valais) dépose une motion demandant la création d'une station d'essais pour l'arboriculture et la culture maraîchère.

M. Schullhess déclare que le Conseil fédéral est prêt à examiner cette demande.

Le Département des postes et chemins de fer, M. Maunoir (Genève) critique vivement les retards dans le service postal.

M. Haab, conseiller fédéral, répond aux critiques formulées. Il déclare que le projet d'électrification des chemins de fer permettra une économie de 50 par cent sur le charbon, d'ici à dix ans.

Quant à l'insuffisance du service postal, M. Haab demande que le public tienne compte que la poste a subi les conséquences de la guerre. On ne peut augmenter le personnel dans de trop grandes limites et l'on ne veut pas réduire le nombre des bureaux de poste. L'administration postale, au lieu de donner un bénéfice, bouclera ses comptes, l'année prochaine, par un déficit de 20 millions.

En Suisse, il y a un bureau postal sur 924 habitants, tandis qu'il y en a un sur 4900 habitants en Belgique, en France, un sur 2600 et en Italie, un sur 3200. La Suisse se trouve donc dans une situation très favorable vis-à-vis des autres pays.

Le débat, interrompu à midi 20, est repris dans une séance de relevée, à 4 heures.

Dans la suite de la discussion du rapport de gestion du Département des postes, des critiques sévères s'élevèrent au sujet du service des télégraphes et des téléphones. Les moyens pour remédier à ces inconvénients sont, selon la commission, la construction de nouvelles lignes et un meilleur personnel.

M. Sigg demande le relèvement des taxes, pour mettre fin aux bavardages inutile, au téléphone.

M. Maunoir (Genève) fait des réserves au sujet des relèvements proposés.

M. Haab, conseiller fédéral, reconnaît qu'il y a des inconvénients dans le service actuel des télégraphes et téléphones. Il n'a pas été possible de remédier à cet état de choses, les matériaux nécessaires ne pouvant s'obtenir de l'étranger pendant la durée de la guerre. Pendant ce temps, le trafic augmentait dans des proportions considérables. Ainsi, le nombre des télégrammes a passé de 1,610,000 en 1913 à 2,800,000 en 1918.

Après cet exposé, le rapport des postes et chemins de fer est approuvé, ainsi que celui du Tribunal administratif. Le Conseil national approuve ensuite, en votation définitive, la gestion de 1918.

Les élections fédérales

On nous écrit de Lugano, le 30 :

Il vaut la peine de signaler les termes dans lesquels le D^r Angelo Bertola a présenté à l'Assemblée des délégués libéraux-radicaux de dimanche la candidature agraire de M. Donini :

« Le parti libéral se confie le bâton (de conseiller national) non pour que tu vives tranquille sous les ailes du Dieu du pardon, mais pour que ton esprit impatient du repos ne sacrifie pas inconditionnellement à Cérés les communs idéaux du libéralisme et du radicalisme. »

Par une déclaration publique, M. Donini a fait effectivement le sacrifice de ses allures indépendantes et se soumet à la lutte radicale. Le nombre des délégués est évalué par le *Dovere* à 140, même chiffre qu'à l'assemblée conservatrice du dimanche précédent.

Le comité du Grütli bernois a terminé l'élection de sa liste de candidats pour les prochaines élections au Conseil national. Il présente comme candidats cumules MM. Bickel et Knellwolf, comme nouveaux candidats, M. Baumann, secrétaire général des employés d'Hotel, M. Eglin, professeur à Saint-Imier, M. Horrisberger, secrétaire à l'Office de l'assistance pour les pauvres, M. Müller, de Bonigen, M.

Münch, de Thône, conseiller municipal, M. Nebel, de Berne, professeur à l'école secondaire à Interlaken, M. Wellauer, pasteur à Wimmis, M. Wysshaar, préfet à Bienna, et M. Willener, médecin à Estenbach.

Les délégués du parti conservateur du Bas Valais, réunis dimanche à Marigny-Ville, au nombre de 280, ont décidé de présenter une liste de cinq candidats (pour six sièges). M. Maurice Pellissier, qui avait décliné une nouvelle candidature, a cédé à de très vives instances et a consenti à se laisser reporter.

Les conservateurs du Haut-Valais se sont aussi prononcés pour une liste de cinq noms ; les conservateurs du centre, par contre, pour six noms.

Le dernier mot sera dit par une assemblée générale des délégués qui aura lieu à Sion, dimanche, 5 octobre.

Le parti libéral vaudois a décidé de présenter une liste de onze noms portant d'abord les quatre conseillers nationaux sortants, MM. Alois de Meuron, Robert Cossy, Marc de Cécillon, Lausanne, Armand Pignat, puis : MM. Ernest Bujard, syndic d'Aubonne, Ferdinand Cornaz, syndic de Payerne, Henri de Coligny, agriculteur à Apples, Ch. Favrod-Coune, député, à Château-d'Œx, Charles Gorgeral, avocat, à Lausanne, Marius Nicollier, syndic du Châtelard-Montreux, Auguste Roussy, industriel à La Tour-de-Peilz.

A Bâle-Ville, le parti catholique populaire a décidé de présenter une liste complète sans cumul. Les candidats sont : MM. Acklin, maître-ménisier, Auffermann, rédacteur, le conseiller d'Etat Niederhauser, les professeurs Ruegg et Spani, le secrétaire ouvrier Ursprung et M. Zraggen, fonctionnaire.

Pour le Conseil des Etats, le parti soutiendra la candidature de M. Scherrer, libéral.

En Appenzel-Extérieur, il n'y aura pas de scrutin. Par un accord conclu entre les partis, les députés actuels, dont nous avons donné les noms hier, seront confirmés en vertu de l'article 22 de la loi.

M. Müller, conseiller fédéral, se retirerait aussi

Le bruit court que M. le conseiller fédéral Müller déclinerait le renouvellement de son mandat.

Les Bernois ne seront pas embarrassés pour trouver un remplaçant : les politiques parlent de MM. Lohner, Scheurer et Merz, et les agrariens de MM. Moser, Jenny et Freiburghaus.

A la Chambre française

Paris, 1^{er} octobre.

(Havas). — A la Chambre, M. Barthou a lu un rapport fait au nom de la Commission de la paix sur la proposition André Lefèvre (socialiste indépendant), tendant à l'ouverture de négociations diplomatiques en vue d'assurer le désarmement de l'Allemagne. Le rapport conclut au rejet de la discussion immédiate et demande de la reporter après la ratification du traité. Il ajoute que la Commission s'est ralliée à un texte différent de celui de M. Lefèvre, qui sera transmis à la Chambre après le vote du traité. M. Lefèvre insiste pour la discussion immédiate. M. Clémenceau demande l'ajournement de la motion et pose la question de confiance. La Chambre vote, par 262 voix contre 188, l'ajournement de la motion Lefèvre.

Polonais contre bolchévistes

Berlin, 30 septembre.

(Wolff). — D'après des informations parvenues de Varsovie, les troupes polonaises, après deux jours de luttes violentes, ont pris les fortifications de la Dana et la rive sud de la Dana.

Les travailleurs de la mer et les socialistes

Milan, 29 septembre.

On annonce de Gènes au Conseil que la fédération des travailleurs de la mer annonce que son Conseil consultatif a décidé la séparation d'avec la Confédération générale du travail.

Les femmes catholiques d'Italie

Les 19 et 20 octobre, aura lieu, à Rome, un congrès des présidences de l'Union des femmes catholiques italiennes et de la société de la Jeunesse catholique féminine italienne en vue de s'accorder sur un programme commun d'action. On sait qu'un fort courant est favorable à l'électorat féminin, qui, du reste, figure dans le programme du parti populaire italien.

NÉCROLOGIE

Mgr Folchi

A Rome vient de mourir, à un âge très avancé, Mgr Henri Folchi, prêtre référendaire, qui, sous Léon XIII, avait régi l'administration financière du Vatican.

Depuis vingt-cinq ans, il vivait presque complètement retiré, entièrement adonné aux œuvres de piété.

Echos de partout

A LA LOTERIE

Prenez bien garde, mesdames, quand vous acquérez un billet de tombola, de connaître au préalable les lots que la fortune peut d'aventure vous attribuer.

Faute de cette précaution, il pourrait vous arriver la mésaventure survenue il n'y a pas très longtemps à miss Dorothy Witham, une Anglaise qui réside à Norwich. Tentée par un fâcheux esprit de gain, elle prit un billet à la tombola de Norfolk et Norwich.

Le même esprit de gain animait ses concitoyens et concitoyennes puisqu'il fut vendu 285,000 billets pour une somme de près de 400,000 francs.

Quels rêves hantèrent le sommeil de miss Dorothy Witham, à partir du jour où elle eut serré soigneusement le précieux billet!

Or, son numéro sortit Joyeuse, songeant au lot qui l'attendait, miss Dorothy Witham s'en fut le chercher.

On lui remit un carnet de coupons lui donnant le droit de se faire couper les cheveux et raser gratuitement pendant trois mois.

MOT DE LA FIN

On pouvait lire, récemment, dans l'Echo d'Oran, cette annonce:

Bauz croisé français, réfugié dans troupeau, chez M. Louis L., propriétaire à Leferrière, prie de venir le retirer.

Confédération

Suisse et France

Une groupe d'artistes suisses a entrepris de réédifier l'église Saint-Jean-Baptiste, à Vertun, au moyen de souscriptions fournies par des Suisses amis de la France.

L'œuvre est patronnée par M. le conseiller d'Etat Dusseiller, de Genève. Les dons sont reçus par la banque Tagand et Pivoz, à Genève (compte de chèques 1, 908).

La Suisse à la conférence du travail

Le Conseil fédéral a nommé les membres de la délégation suisse au congrès international du travail, à Washington, qui s'ouvrira le 28 octobre. La délégation comprendra: le ministre Sulzer et le Dr Rüfenacht, directeur de l'office des assurances sociales, comme représentant de la Confédération; M. Schindler-Huber, directeur, à Oerlikon, comme représentant du patronat, M. le conseiller national Conrad Ilg, à Berne, comme représentant de la classe ouvrière et M. Wegmann, inspecteur de fabrique, comme expert.

La police des étrangers

L'Office central de la police des étrangers n'a écarté, durant les derniers mois, que 10 à 20 % seulement des demandes d'étrangers désireux de faire un séjour limité en Suisse, cela afin de favoriser le plus possible le mouvement des affaires et de l'industrie hôtelière. Pendant ce temps, le même Office refusait, dans la proportion de 50 à 70 %, les demandes d'entrée pour des séjours de longue durée.

Pour les séjours de longue durée, on a délivré 650 autorisations en mai, 957 en juin, 1605 en juillet, et 516 dans la première moitié d'août.

Les autorisations délivrées aux ressortissants des pays de l'Entente ont été plus nombreuses que celles octroyées aux ressortissants des puissances centrales.

Contrairement à des informations tendancieuses, il y a eu un accroissement progressif du nombre des entrées pour séjour de repos ou pour cures. La police des étrangers a fait tout ce qui était en son pouvoir pour venir au-devant des désirs de l'industrie hôtelière, sans perdre de vue les intérêts nationaux. En mai, les autorisations pour la clientèle des hôtels étaient de 2048; en juin, elles étaient de 4090, et en juillet, de 6048.

Jusqu'ici, le Moniteur suisse de police a signalé quelques centaines d'étrangers qui séjournaient encore indûment dans notre pays. Malheureusement, l'appui des communes et des cantons a fait quelque peu défaut pour arriver à l'expulsion des délinquants. Du 1^{er} au 15 août dernier, 59,903 demandes d'entrée sont parvenues à la police centrale des étrangers, dont 34,118 provenant des puissances centrales et 25,785 des pays de l'Entente ou des pays neutres. Sur le total, 59,894 demandes furent accueillies favorablement et les autres, soit près de 10,000, ont été repoussées.

Les étrangers peuvent sortir de Suisse par où il leur plaira

L'Office central de la police des étrangers à Berne communique:

A partir du 1^{er} octobre, les étrangers pourront sortir de la Suisse par le poste frontière de leur choix.

La campagne contre la loi sur le travail

Le comité d'action contre la loi réglementant les conditions du travail vient de faire à la chancellerie fédérale à Berne un premier envoi de 58,000 signatures légalisées. La loi sera donc soumise à la votation.

La poste aérienne

La poste aérienne, dont le trafic devait cesser le 30 septembre, fonctionnera provisoirement jusqu'à fin octobre. Plus tard, l'exploitation sera reprise par une société privée.

Presse suisse

Le comité de l'Association de la presse suisse a élu vice-président M. Anastasi, de Lugano. Il s'est occupé de la question des traitements des rédacteurs et des honoraires des journalistes indépendants. Des propositions seront soumises à l'assemblée générale qui aura lieu fin novembre, à Berthoud.

Club alpin

L'assemblée générale du Club alpin, qui a eu lieu à Bâle, les 27 et 28 septembre, a réuni plus de 500 membres. D'après le rapport, le Club alpin compte 63 sections avec 17,022 membres.

Les comptes bouclent avec un solde actif de 6826 fr. Les fonds spéciaux atteignent 124,869 fr. La direction centrale a été transférée à la section d'Aarau, et M. le professeur Dr Tschopp élu président central.

La fin d'un amphibie

La section de La Chaux-de-Fonds de l'Union helvétique a décidé d'adhérer à l'Union démocratique suisse (parti radical).

(L'Union helvétique a été un essai de grouper les citoyens sur un terrain politique neutre, en prenant pour drapeau l'idée patriotique abstraite.)

TRIBUNAUX

L'affaire Traber

La dépêche d'hier annonçant la condamnation de l'ancien chef de la police Zurichoise, Traber, pour violation de ses devoirs, contenait une erreur. Traber a été condamné à 5 jours de prison et non à 28 jours.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

La conférence universitaire franco-suisse

Genève, 30 septembre.

La conférence universitaire franco-suisse a tenu sa première séance à l'Aula de l'Université, sous la présidence de M. Raoul Gautier, recteur, puis sous celle de M. Albert Croiset, membre de l'Institut; MM. Bosshard, de Zurich, délégué du département fédéral de l'intérieur, Tuor, recteur de l'Université de Fribourg; Bataillon, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg, sont vice-présidents. Les secrétaires sont MM. les professeurs Matthei, Victor Martin et Alfred Perrenoud.

Le règlement de la conférence a été adopté. M. le conseiller d'Etat Muscard a prononcé une allocution de bienvenue à laquelle a répondu M. Croiset.

Le but de la conférence est d'étudier les voies et moyens pour arriver à certaines conditions d'immatriculation, d'études et de grades, afin d'organiser sur une meilleure base les études supérieures et les échanges intellectuels. Les rapports de MM. Vanvert (Lille) et de Quervain (Berne) sur les conditions d'immatriculation et d'inscription dans les universités françaises et suisses ont retenu l'attention générale. On a appris que le baccalauréat suisse est reconnu équivalent au baccalauréat français. Les délibérations dureront toute la semaine.

LA VIE ECONOMIQUE

Les souliers de l'armée américaine

(I. P. S.) — Dans les stocks de guerre de l'armée américaine en France qui ont été achetés par le gouvernement français à raison d'un tiers de la valeur, c'est-à-dire à 2 milliards de francs, il y a 300,000 paires des meilleurs souliers militaires. On espère que la mise au marché de ces stocks fera baisser les prix des chaussures.

Achats de bétail suspendus

(I. P. S.) — Le gouvernement français a fait suspendre la livraison de bétail des Etats-Unis où il avait commandé 60,000 têtes. La raison en est dans le manque de fourrages.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Un drame

Un cultivateur de Gemigny (dans la Meurthe) qui devait se marier ne se présenta pas à la cérémonie. Il surgit après le repas et tua sa fiancée ainsi que le cavalier qui dansait avec elle.

La foule déchaînée

M. Smith, maire d'Omaha (Etats-Unis), ayant voulu empêcher la foule de lyncher un nègre accusé d'avoir insulté une jeune blanche, a été assailli par la populace, qui a tenté à deux reprises de le pendre à un poteau d'une conduite électrique. Des agents de police sont parvenus à couper la corde. M. Smith, a été conduit à l'hôpital grièvement blessé. La populace a attaqué l'agent de police qui était intervenu, a mis le feu au bâtiment du tribunal où se trouve la prison, a coupé les tuyaux des pompes à incendie, et s'est emparé du nègre, qu'elle a pendu à un poteau télégraphique.

Intimidation

L'Echo de Paris dit que trois individus se sont présentés chez l'actrice Monna Delza, au moment où elle se disposait à sortir de chez elle et l'ont avertie qu'elle courrait un grand danger si elle allait jouer à l'Ambigu, ajoutant que l'acteur Hieronimus venait d'être l'objet d'un attentat. L'actrice effrayée ne s'est pas présentée au théâtre.

SUISSE

Un obus français dans le Rhône

Le Rhône ayant baissé, à Genève, M. Ernest Hussy a aperçu un obus qui émergeait, à 6 mètres du bord, entre l'usine Gardy et le dépôt de la C. G. T. E., à la Jonction.

M. Ussy prit le projectile, un obus français de 12 cm., encore chargé, et le porta au poste de garnierie de la Jonction. L'obus a été immergé dans le lac à une très grande distance du bord. On ignore où a déposé cet obus dans le Rhône.

FRIBOURG

Un emprunt de 12 millions

MESSAGE DU GOUVERNEMENT AU GRAND CONSEIL DU CANTON DE FRIBOURG CONCERNANT UN EMPRUNT DE 12,000,000.

Monsieur le Président,

Messieurs les Députés,

Depuis 1907, c'est-à-dire pendant les douze dernières années, le Grand Conseil a voté des crédits extraordinaires pour une somme globale dépassant 2,300,000 fr. Ils ont servi principalement à payer des achats d'immeubles importants, à couvrir les frais de construction et d'aménagement de sa colonie pénitentiaire de Belle-Chasse, de l'Institut Saint-Nicolas, à Drognens, de l'hospice de Marsens et de la Bibliothèque cantonale. Pendant cette période, les déficits annuels se sont élevés au chiffre global de 4,200,000 fr. D'autre part, les remboursements effectués sur les divers emprunts, de 1908 à 1918, s'élevèrent à 4,500,000 fr. C'est donc une somme totale de 11 millions environ que la Trésorerie a été appelée à payer. La caisse de l'Etat a couvert ces 11 millions par l'utilisation du solde de 3 millions, reliquat de l'emprunt de 25 millions conclu en 1907. Elle a utilisé, en outre, toutes ses disponibilités en compte courant et réalisé une partie des titres du rentier. Enfin, la Direction des Finances, avec votre autorisation, a obtenu le solde auprès de la Banque de l'Etat, qui lui a fait des avances successives, dont le chiffre dépasse aujourd'hui 4 millions. D'autre part, nous sommes, depuis l'année dernière, entrés dans la période du remboursement progressif de nos quatre emprunts. Il nous paraît intéressant de reproduire ici le tableau de ces amortissements à effectuer de 1920 à 1930.

Table with 5 columns: Anus, 3% 1892, 3 1/2% 1899, 3% 1903, 3 1/2% 1907, Total. Rows show amounts for each year from 1920 to 1930.

Pour suffire au service de l'amortissement de ses divers emprunts pendant les cinq prochaines années et au remboursement de sa dette flottante, l'Etat a donc besoin de 10 millions. Il est à remarquer que ce chiffre sera augmenté des déficits inévitables des prochains exercices. N'oublions pas que le déficit de 1919 a été budgété à 1,600,000 fr.

L'application intégrale de la nouvelle loi fiscale, jointe à l'appoint attendu des mesures complémentaires que le gouvernement vous proposera en novembre, ne suffira pas à réaliser immédiatement notre équilibre budgétaire. Souignons, en outre, que nous avons en perspective de grosses dépenses imposées par des œuvres d'utilité publique dont la réalisation ne saurait être ajournée. Nous pensons, en tout premier lieu, au pont de Pérolles, au développement de nos réseaux secondaires, à l'établissement d'un sanatorium pour les tuberculeux, spécialement réservé aux malades pauvres. Les sommes indispensables à en couvrir les frais devront nécessairement être avancées par la Trésorerie, en attendant qu'elle en obtienne le remboursement par la voie de l'amortissement de notre dette publique.

Nous rappelons à cet égard qu'un plan d'amortissement de notre dette publique a été dressé en 1916 sur les bases d'une étude approfondie, que vous avez approuvée. Malgré les difficultés financières, nous avons, dès cette date, inscrit au budget et versé au fonds d'amortissement, chaque année, une somme approchant de 400,000 francs. Cela afin de conformer notre gestion aux règles d'une administration sage et prudente et aussi afin que notre compte annuel soit l'image sincère et intégrale du mouvement de notre situation financière.

Etant donnée cette situation, l'emprunt est une urgente nécessité. En effet, les ressources fiscales et financières auxquelles nous puiserons conformément aux lois fiscales nouvelles ne suffiront pas à couvrir immédiatement même les dépenses courantes de l'Etat. Or, nous l'avons dit déjà, outre les sommes nécessaires au budget ordinaire, l'Etat a besoin de 5 millions pour effectuer les remboursements des emprunts échelonnés sur les cinq années prochaines. Il est impossible de se procurer les capitaux nécessaires autrement que par des moyens extraordinaires. On pourrait, à la rigueur, envisager la possibilité de nouvelles avances à effectuer par la Banque de l'Etat. Cette solution, toutefois, ne nous paraît point recommandable. Elle serait l'expression d'une politique imprudente puisque elle tendrait à priver la Banque des capitaux dont elle a besoin pour développer ses propres affaires. Emprunter à jet continu à la Banque, c'est affaiblir la puissance de travail de notre institut financier cantonal, c'est réaliser en quelque sorte une dangereuse confusion qui nuirait à la fois au crédit de l'Etat et au

crédit de la Banque. Pour procéder sagement, il faut, au contraire, songer à rembourser les avances extraordinaires faites en des temps anormaux par la Banque à l'Etat. Il s'impose, par conséquent, inéluctablement de demander à l'emprunt les disponibilités dont nous avons besoin.

Les quatre emprunts qui constituent le passif de notre bilan ont tous été conclus à l'étranger. Ils ont été placés presque exclusivement en dehors de notre canton. Rappelons les conditions auxquelles ils ont été conclus, en indiquant en destination de leur produit:

- 1^o Emprunt de 3 % 1892, 17,341,000 fr., conclu au cours de 86 1/2, produit net: 15,000,000.
2^o Emprunt de 3 1/2 % 1899, 12,000,000 fr., conclu au cours de 95 1/2, produit net: 11,670,000.
3^o Emprunt de 3 % 1903, 40,000,000 fr., conclu au cours de 93, produit net: 36,400,000.
4^o Emprunt de 3 1/2 % 1917, 25,000,000 fr., conclu au cours de 96, produit net: 23,384,000.

Le produit net du premier emprunt, soit 15 millions, a servi en entier à constituer la première dotation de la Banque de l'Etat.

Celui du second emprunt, 11,670,000 francs, a été affecté comme suit:

- Fr. 6,000,000 ont servi à porter la dotation de la Banque de l'Etat de 15 millions à 21 millions.
Fr. 3,000,000 ont constitué la première dotation de l'entreprise Tussy-Hauterive.
Fr. 2,670,000 ont été versés à la caisse de l'Etat pour couvrir la participation de l'Etat au réseau des chemins de fer secondaires.

Le produit du troisième emprunt, soit: 36,400,000 francs, a reçu la destination suivante:

- Fr. 17,054,000 ont été absorbés par le remboursement du solde de l'emprunt de 18 millions à 3 1/2 %, 1887, dette provenant de la conversion des emprunts contractés pour la construction du chemin de fer Lausanne-Fribourg-Berne.
Fr. 4,450,000 ont été utilisés au remboursement du solde de l'emprunt à lots 1860.
Fr. 9,000,000 ont servi à la dotation complémentaire de la Banque de l'Etat, dont le capital a été porté de 21 à 30 millions.
Fr. 5,000,000 ont complété la dotation de l'entreprise Tussy-Hauterive.

Le solde, soit 900,000 fr., fut versé à la caisse de l'Etat pour subvenir à diverses œuvres d'utilité publique.

Le produit du quatrième emprunt, 23,384,000 francs, a reçu, conformément à vos décisions, la destination suivante:

- Fr. 8,800,000 dotation supplémentaire des Entreprises électriques.
Fr. 5,805,000 actions ordinaires et de priorité des Chemins de fer électriques de la Gruyère.
Fr. 1,275,000 actions du chemin de fer Fribourg-Morat-Amet.
Fr. 229,000 actions omnibus électriques Fribourg-Farvagoy.
Fr. 135,000 actions de la Société des Tramways de Fribourg.
Fr. 4,140,000 déposent encore à la Banque de l'Etat, à la disposition du Grand Conseil, pour servir à la continuation du réseau de nos chemins de fer secondaires.

Le solde fut versé par 3,000,000 dans la caisse de l'Etat. Il a été absorbé, comme nous l'avons dit précédemment.

Pour des motifs sur lesquels il nous paraît superflus d'insister, il ne saurait être question de conclure actuellement un emprunt en dehors de la Suisse. L'emprunt projeté doit, dès lors, être fait en Suisse, et, pour des raisons d'ordre économique, nous devons nous efforcer de le placer, dans toute la mesure du possible, à l'intérieur du canton. Il est vivement désirable, en effet, que nos futurs emprunts soient souscrits par le peuple fribourgeois. N'oublions pas que l'intérêt des titres placés à l'extérieur est soustrait à l'économie du pays. Nous exportons actuellement chaque année plus de 3 millions comme intérêt de notre dette publique. Lorsque, par contre, les créanciers de l'Etat sont à l'intérieur, l'intérêt de la dette publique accroît la fortune nationale. Il est donc de sage politique économique de chercher à se passer, autant que faire se peut, de l'appoint financier étranger.

Il n'aurait pas été possible de pratiquer cette politique sur une large échelle quand les quatre gros emprunts ont été conclus. Mais les économies réalisées depuis quelques années ont fortifié la puissance financière du peuple fribourgeois. Les statistiques dressées pour servir de documentation préparatoire à l'élaboration de la loi fiscale nous ont appris que les dépôts en banque ont augmenté dans une proportion importante. Nous nous en réjouissons d'autant plus qu'il y a lieu, tout en mentionnant cette amélioration, de souligner qu'elle était urgente pour compenser les déficits inquiétants, conséquences des conditions économiques difficiles qui pesaient autrefois sur notre agriculture. Le pays est donc en droit d'espérer que l'appel du gouvernement et du Grand Conseil sera entendu par tous ceux qui sont en mesure de contribuer à la réussite de l'emprunt.

Une consultation des directeurs des banques et caisses d'épargne du canton nous a permis de prévoir que cette opération trouverait un accueil favorable dans les divers milieux financiers fribourgeois. Les excellentes dispositions qu'ont manifestées les banques et caisses d'épargne nous autorisent à compter sur l'appui des collaborateurs qui peuvent assurer le succès de cette entreprise patriotique.

D'autre part, nous ne doutons pas que nos populations voudront contribuer à sa réussite afin de fournir à l'Etat les sommes qu'il lui faut pour couvrir ses besoins immédiats et réaliser ensuite les œuvres d'utilité publique et de politique sociale qui lui incombent.

La combinaison financière que nous vous

proposons permettra, du reste, aux souscripteurs de faire ce geste patriotique tout en effectuant un placement sûr et rémunérateur. Nous sollicitons, en effet, l'autorisation d'émettre un emprunt de 12 millions de francs, à 5 %, en-dessous du pair, par tranches successives de 2 à 3 millions. Les lenteurs et les difficultés avec lesquelles se sont souscrits et classés les derniers emprunts nous obligent à une certaine prudence. C'est la raison pour laquelle il nous paraît inopportun de jeter à la fois les 12 millions sur le marché. Il est préférable de diviser l'emprunt en tranches qui seront offertes successivement aux souscripteurs.

D'autre part, les fluctuations du marché ne nous permettent pas de fixer définitivement, dès aujourd'hui et pour toutes les tranches, le cours et la durée de l'émission. Nous demandons au Grand Conseil de faire confiance au Conseil d'Etat pour débattre et préciser les modalités de l'emprunt. Il le conclura au mieux des intérêts du canton avec la Banque de l'Etat et l'association des Banques fribourgeoises, à qui une commission sera offerte pour s'occuper du placement de l'emprunt. La première tranche sera émise très probablement au cours de 97.

Nous croyons par cette combinaison avoir autant que faire se peut assuré le succès de l'emprunt. Sa réussite, que nous désirons vivement, sera pour le canton un succès financier qui accroîtra le crédit et la considération dont Fribourg jouit déjà, à juste titre, auprès de nos Confédérés.

Conseil d'Etat

Séance du 27 septembre

Le Conseil d'Etat autorise les communes de Gruyères, Fribourg et Ormy, à procéder à des ventes d'immeubles, celle de Moudon, à contracter un emprunt et celle d'Attalens, à lever un impôt.

Il approuve le règlement du Conservatoire académique de musique de Fribourg.

Il décide la formation des arrondissements de tir par groupes de communes, en vue de l'utilisation d'une seule place de tir par groupe.

Il approuve les plans et devis présentés pour l'assainissement des terrains marécageux, sur les territoires de Lossy et Formagny.

Il approuve les statuts du syndicat des sélectionneurs du district de la Sarine et du syndicat pour l'élevage de la race tichète rouge de Féigny.

La candidature de M. Torche au Conseil national

On nous écrit de la paroisse de Surpierre:

Vous permettez à un paysan broyard, à un travailleur de la terre, de vous dire avec quelle joie a été accueillie la nouvelle de la candidature de M. Torche, ancien conseiller d'Etat, pour les élections au Conseil national du 26 octobre. La décision unanime prise par l'assemblée des délégués conservateurs a été une preuve que l'union règne de nouveau au sein de notre cher grand parti. M. Torche, qui a dirigé avec tant de compétence le Département de l'Agriculture, qui connaît les besoins de nos populations et surtout des agriculteurs, représentera dignement à Berne les intérêts généraux du pays. Il n'a pas fait de moins brillantes preuves comme juriste, pendant qu'il présida le tribunal de la Broye. Aussi les électeurs broyards se lèveront-ils comme un seul homme, le dimanche 26 octobre, pour déposer dans l'urne les cinq voix de la liste conservatrice.

Genève et Fribourg

Le Journal de Genève dit que la commission constituée par le Conseil d'Etat de Genève pour diriger le choix et l'exécution du vitrail offert au canton de Fribourg, en commémoration de l'alliance de 1519, a tenu plusieurs séances sous la présidence de M. Bret, chancelier d'Etat. Trois projets avaient été présentés, à titre gracieux, par des artistes habitant Genève. La commission, composée de MM. Bret, Alfred Cartier, Henry Deonna, Georges Hantz et Paul-E. Martin, a retenu en première ligne ce projet de M. Henri Demole, professeur à l'Ecole des arts et métiers. Il a été décidé de demander à M. Demole un carton définitif et de lui confier l'exécution du travail.

Ecole Vogt

Les cours de l'école Vogt reprendront prochainement. Les inscriptions seront reçues, jusques et y compris le 4 octobre, au magasin de musique L. Von der Weid, rue de Lausanne. La finance d'inscription de 20 fr. par élève doit être versée immédiatement. Les élèves seront ultérieurement avisés de leur admission définitive.

L'école-Vogt est une institution subventionnée par l'Etat, la Commune, la Chambre des scolaires et par quelques maisons généreuses de notre ville. Elle permet aux jeunes gens, doués de talent musical, d'apprendre gratuitement l'un des instruments qui sont nécessaires à la formation d'un orchestre, soit instruments à cordes et instruments à vent (bois et cuivre). Il est naturel que cette faveur de la gratuité des cours ne peut être réservée qu'aux élèves qualifiés; il sera donc procédé à une sélection, une fois le délai d'inscription passé.

L'Ecole Vogt comporte en outre un cours de solfège, obligatoire pour tous ceux qui n'ont jamais suivi un cours semblable.

L'administration de l'Ecole Vogt est en mains du Comité de la Société de musique (orchestre de la ville).

Le règlement, à l'usage des élèves, prescrit, entre autres choses, que ceux-ci auront l'obligation de faire partie de l'orchestre de la ville tant qu'ils habiteront la ville de Fribourg et dès que leur concours sera jugé utile.

Cette obligation est simplement la consécration du but qui est à la base de l'Ecole, c'est-à-dire que, dans l'intention du fondateur, cette institution doit être une pépinière d'instrumentistes appelés à renforcer les rangs de l'orchestre dès qu'ils y seront jugés aptes.

Dernière Heure

A la Jagne

Une cérémonie, à la fois intime et impressionnante avait lieu lundi, 29 septembre, aux chantiers de la Jagne. M. le Prieur de Broc procédait à la bénédiction de la première pierre du barrage, destinée à refouler l'eau de la rivière dans la vaste accumulation qu'on a déjà dénommée « Lac de Montsalvens ». M. le conseiller d'Etat Buchs, président du Conseil d'Administration des Entreprises électriques fribourgeoises, M. le curé de Crésuz, ainsi que MM. les entrepreneurs, entourés de leurs ingénieurs, assistaient à la cérémonie, qui se déroula dans le site pittoresque et sauvage bien connu maintenant de tous ceux qui s'intéressent à la création de notre nouvelle source d'énergie. Le célébrant récitait les prières liturgiques et répandit l'eau bénite sur la pierre, qui fut ensuite scellée par lui et les invités. Puis un lunch, des mets servis, réunis les participants au Foyer du travailleur, où viennent habituellement se restaurer et se récréer les ouvriers de notre importante entreprise hydraulique. D'excellentes et encourageantes paroles furent échangées entre M. l'ingénieur Jäger, au nom des entrepreneurs, M. le conseiller d'Etat Buchs et M. le Prieur de Broc. Le repas fut suivi d'une petite partie récréative, où l'on savoura maintes projections musicales données avec beaucoup de brio et de goût.

Félicitons MM. les entrepreneurs de la Jagne d'avoir songé à implorer la protection divine sur leurs travaux; elle les aidera, nous n'en doutons pas, à mener à bien la grande œuvre qu'ils ont assumée et à contribuer ainsi à la prospérité de notre canton, qui fonde sur la réalisation de ce projet les meilleurs espoirs.

Le prix de la viande à Fribourg

Le prix de la viande de bœuf a été fixé, pour le mois d'octobre, de la manière suivante, dans une conférence entre la Commission de ravitaillement de la ville de Fribourg et les bouchers: Viande de bœuf à bouillir: 1 fr. 60 à 2 fr. 20 la livre.

Viande de bœuf à rôir: 2 fr. 20 à 2 fr. 50 la livre.

Les vendanges au Vully

On nous écrit du Vully: Les vendanges sont là: l'assemblée des viticulteurs a fixé la levée des bacs au jeudi 9 octobre prochain. L'année dernière, on vendait plus tôt, quoique les raisins fussent moins mûrs. Cette fois-ci, leur maturité est plus avancée et la qualité ne peut que gagner si l'on surveille encore quelque peu à leur cueillette. La récolte pendante n'est aucunement comparable, en quantité, à celle de 1918; à ne peut même s'agir d'une petite moyenne. Ce seront, au contraire, sous ce rapport, de moindres vendanges. Aussi, cette année-ci, appréciera-t-on la qualité, seule fiche de consolation, à moins que le prix...

Rappelons que nous fûmes gâtés en 1918, et tant à la quantité et quant au prix. Il est vrai que ce n'était pas trop tôt que le viticulteur eût une fois une année qui comptât double. Mais voilà, le vin est cher et peu à la portée des bourses modestes. Et cependant, qui n'aurait pas droit, de temps en temps, à un verre de bon vin, ne serait-ce que du pur Vully? Les mises aux enchères de nos vins de Moral, de Morges, etc., éblouissent, espérons-le, des prix raisonnables, qui tiendront compte des intérêts du producteur et du consommateur. Du reste, le commerce du vin, au Vully, est des plus organisés et tout à l'avantage du vignoble lui-même. Nul doute que, cette année-ci encore, les encaveurs sachent faire valoir leur petit gris.

A ce propos, il est une question que nous ne saurions passer sous silence: c'est celle du commerce du vin entre le Vully et Neuchâtel. Nos honorables marchands ne vendent que du Vully, et qui pourrait les en blâmer, dès l'instant qu'ils n'achètent pas d'autres crus que le Vully? A Neuchâtel, on ne nous offre que de la pure bouteille de la ville ou des environs, du cru qui, mais pas trace de Vully! Pensez donc, à Neuchâtel ou à Saint-Blaise, boire une bouteille de Fischli! Mais alors, que devient la vendange de chez nous qui, bon an mal an, est acheminée chez des encaveurs neuchâtois? On en fait du vin, n'est-ce pas, qu'on dit être parfois aussi bon que du Neuchâtel! Et pourquoi pas, quand Phébus est particulièrement favorable aux Vuillierains! Et puis, c'est affaire de goût. Pourant, il y a encore la question du prix et de l'étiquette, qui n'est pas sans importance, nous semble-t-il. Notre Vully, une fois arrivé de l'autre côté du grand lac, sous quel nom est-il vendu? Le commerce est libre, sans doute: mais il est permis quand même d'invier MM. les Neuchâtois, s'ils veulent acheter de notre vin pour le revendre, à se rendre pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour du Vully.

Il existe une loi fédérale sur les denrées alimentaires, loi faite aussi pour les vins. Qu'on l'applique.

A qui la progoue?

Un pêcheur de Cheyres a trouvé dernièrement dans le lac de Neuchâtel une progoue d'environ 5 m. de long bien conservée. Sortie du lac non sans peine, à cause de la profondeur de l'eau, elle a été transportée à Cheyres. La trouvaille aurait été faite sur territoire vaudois; mais cela ne semble pas bien certain.

Au Funiculaire

Dès le 1^{er} octobre, le personnel du Funiculaire Neuveville-Saint-Pierre jouira également de la journée de 8 heures.

L'application de cette mesure a pour conséquence une forte augmentation de dépenses et, pour y parer, l'Administration du Funiculaire se voit, bien à regret, obligée d'élever les taxes dès la même date. A partir de ce jour, mercredi, la taxe unique soit pour la montée soit pour la descente sera donc de 15 centimes; le prix

des abonnements mensuels donnant droit à un nombre indéterminé de courses, de 6 fr., et celui des carnets de 100 courses, de 12 francs.

Au dernier pèlerinage

On nous écrit: Une intention très spécialement recommandée aux prières des pèlerins, à Notre-Dame des Ermites, fut le rétablissement de la santé de Mgr Colliard, notre évêque bien-aimé. Le lundi matin une messe fut célébrée à la sainte chapelle et la plupart des pèlerins communiaient en vue d'obtenir cette grande grâce. Au télégramme que le Comité adressa à Sa Grandeur, pour l'assurer de son filial souvenir, Monseigneur daigna répondre par la dépêche suivante:

« Pèlerinage fribourgeois, Einsteleln,

J'envoie de cœur mes bénédictions aux pèlerins fribourgeois; je les remercie pour leurs prières et je leur demande de prier pour le diocèse, le canton, les familles et la conservation de la foi.

Placide Colliard, Evêque. »

Souscription pour la chapelle du Sacré-Cœur, à Posieux

Anonymous de Vuisternens-en-Ogoz, 5 fr. — Anonyme, 50 fr. — Anonyme, 5 fr. — M^{me} veuve Henriette Brodard, La Roche, 1 fr. — M^{lle} M. P., Genève, 20 fr. — Anonyme, 10 fr. — Anonyme, 5 fr. — Anonyme, 5 fr. — M. Hayoz, 5 fr.

Prière superstitieuse

Il circule de nouveaux des feuillets recommandant une chaîne de prières: écrire une prière pendant neuf jours en adressant à neuf personnes différentes. Récompense: une grande joie le neuvième jour; meance: quiconque refusera de propager cette prière n'aura que du chagrin.

Assez de ces superstitions! Si on découvre l'auteur de ces absurdités, qu'on le signale.

Eglise de l'aviation

Premier vendredi d'octobre
Garde d'honneur du Sacré-Cœur
7 h. 20. Messe suivie de l'amende honorable et de la bénédiction du Saint Sacrement.
5 h. du soir. Réunion mensuelle des associés de la Garde d'honneur. Sermon, consécration, bénédiction.

Le Très Saint Sacrement restera exposé toute la journée.

Eglise de Notre-Dame

Jeudi 2 octobre
Depuis 9 h. du soir au lendemain matin, adoration nocturne du Saint Sacrement par les hommes.

En union avec la Vierge du Rosaire, Mère de Jésus-Christ, allons nombreux adorer le divin Sauveur, le remercier, lui demander pardon, implorer ses grâces.

Football

Le F.-C. Fribourg avait, dimanche passé, ses trois équipes en jeu. Sa première était aux prises avec Cantonal de Neuchâtel; elle perdit par 2 à 1; la deuxième jouant contre Berne II perdit par 1 à 0; l'équipe cadette gagna le match contre Breitfeld par 3 à 0.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

La Gloire qui chante. — Répétition générale, ce soir, à 8 heures, pour tous les exécutants.

Calendrier

Jeudi 2 octobre
Saluts ANGES GARDIENS
Saint LÉGEZ, évêque

Changés à vue de la Bourse de Genève

Le 1^{er} octobre

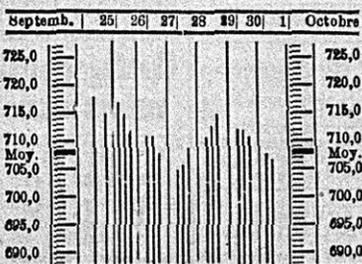
Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les Banques achètent; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	65	67
Londres (livre st.)	83 31	83 71
Allemagne (marc)	22 10	24 10
Italie (lire)	55 75	57 75
Autriche (couronne)	7 25	9 25
Prague (couronne)	18 50	20 50
New-York (dollar)	5 32	5 72
Bruxelles	64 85	65 85
Madrid (peseta)	105	107
Amsterdam (florin)	208 25	211 25
Pétrogard (rouble)	19	23

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 1^{er} octobre
BAROMÈTRES



THERMOMÈTRE C.

Date	25	26	27	28	29	30	1 Octobre
7 h. m.	19	18	14	14	10	10	7 h. m.
11 h. m.	18	19	15	15	18	18	11 h. m.
7 h. m.	17	18	17	14	18		7 h. m.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 1^{er} octobre, midi.
Nuageux. Petite pluie.

MUTUALISTES ROMANDS

Dimanche, à en lieu, à Lausanne, l'assemblée ordinaire des délégués des sociétés de secours mutuels de la Suisse romande.

L'assemblée s'est tenue dans la salle Jean Muret et a été présidée par le sympathique président central, M. Bobst. L'appel nominal a fait constater la présence de 63 délégués, représentant 51 sociétés. Les sociétés fribourgeoises avaient envoyé MM. Arthur Dubey, Bovey et Bersier, représentant la société l'Avenir, de Fribourg; M. Adolphe Dubey, représentant la Société de secours mutuels de Fribourg; et M. Martin Ebischer, représentant la caisse-maladie de la fabrique de chocolat de Villars.

Le président a donné lecture du rapport de gestion du comité central, qui a été adopté et dont les chiffres suivants méritent d'être relevés. En 1914, il y avait en Suisse 449 caisses reconnues, avec 277,183 hommes assurés et 129,040 femmes; en 1917, on comptait 777 caisses avec 379,089 hommes et 185,187 femmes d'enfants assurés; en 1918, 21 sociétés avec 4500 membres sont encore venus grossir les rangs des mutualistes.

La révision de l'article 74 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie a donné lieu à une discussion très nourrie, dans laquelle on a fait ressortir les trop nombreuses injustices qui se produisent, notamment dans le domaine de l'assurance-accidents. M. Latour, président d'honneur de la Fédération romande, dans un exposé clair et convaincant, a établi que l'application du nouvel article 74 ouvrirait la porte à de nombreux abus. Il a protesté encore contre l'ingérence de la bureaucratie fédérale dans le ménage des caisses. Enfin, il a proposé à l'assemblée la résolution suivante, qui a été votée à l'unanimité:

« Après avoir entendu un exposé des projets présentés par l'Office fédéral des assurances sur l'organisation de l'assurance-maladie dans le cas de l'introduction de l'assurance-invalidité et vieillesse, l'assemblée des délégués de la Fédération des mutualistes de la Suisse romande décide de protester avec toute l'énergie possible contre les projets présentés, qui auraient pour conséquence de faire disparaître la mutualité du sol helvétique et les sociétés de secours mutuels, pour les remplacer par des institutions marquées au coin de l'étatisme le plus prononcé. L'assemblée décide de protester également contre la manière de procéder dont on use à l'égard de la Fédération romande des Sociétés de secours mutuels, qui est laissée manifestement de côté dans maintes circonstances. »

Les délégués ont désigné Genève comme siège du nouveau comité central, pour l'exercice 1920-1921 et M. Alphonse, de cette ville, remplacera comme président central M. Joseph Bobst. Au tractandum suivant, M. Laurent Bersier a sollicité pour Fribourg l'honneur de la prochaine assemblée générale, proposition qui a été acceptée à l'unanimité.

Au les charges toujours plus nombreuses qui s'imposent au comité, l'assemblée a décidé de porter à 10 centimes par membre la cotisation annuelle. Quelques propositions et vœux ont encore été exprimés. C'est ainsi que le président central a salué l'entrée dans le bureau de la Fédération de M. Brullhart, conseiller communal de Fribourg. Après avoir donné rendez-vous aux délégués sur les bords de la Sarine, pour la réunion de 1920, l'assemblée a été levée.

Ce fut une belle et utile journée pour la cause mutualiste et pour le fédéralisme.

Nous serions incomplet et ingrat si nous ne faisons au moins mention de l'excellent dîner offert au restaurant des Deux Gares, chez M. Vallotton. L. B.

HYGIÈNE

Les savons de la peau malade

Les savons, par leur action dégraissante et désinfectante de la peau, ainsi qu'en éliminant les particules qui obstruent les pores, préparent sans contredit le système cutané à être impressionné, par les médicaments ajoutés. On comprend dès lors, qu'à côté des onguents et des pâtes, les savons aient été choisis comme véhicules de substances médicamenteuses. Mais la valeur d'un médicament de cette sorte dépend du degré de sa pénétration possible dans la peau, et c'est ce qui explique pourquoi il faut tout d'abord rendre l'épiderme perméable. Tandis que par le badigeonnage ou les poudres on n'obtient qu'un effet minime, parce que le médicament qui arrive, il est vrai, en contact avec la peau, ne possède pas, dans ces conditions, un pouvoir pénétrant pour la couche épithéliale — par l'emploi des onguents cette action préliminaire est rendue plus effective. Par la graisse de la pomnade, l'épiderme est ramolli et désinfecté et le médicament incorporé à l'onguent peut ainsi plus facilement pénétrer et exercer son action. Les opinions varient quant à la consistance à donner aux savons médicamenteux. Les uns donnent la préférence aux savons mous ou liquides, les autres aux savons durs. Ce n'est pas le lieu de discuter sur ce point en litige chez les spécialistes, et dans le cas présent, il s'agit exclusivement des savons durs de la marque Gallet. Ces savons médicamenteux doivent répondre aux exigences suivantes: Préparés comme les savons Gallet, à partir des graisses les plus purifiées, ils devront avoir été précipités plusieurs fois et amenés à un titre absolument neutre. Un excès d'alcali ou de graisse pourra éventuellement, selon le but proposé, leur être ajouté après coup. Dans tous les cas, la substance médicamenteuse doit leur être incorporée d'une manière uniforme, et ne doit pas subir, durant cette incorporation, des changements chimiques sensibles.

Buvez le
STIMULANT
Aperitif au Vin et Quinquina

La dissolution de la Chambre italienne

Rome, 1^{er} octobre.

Dans son rapport au roi sur la dissolution de la Chambre, le gouvernement exprime l'attente que, par l'effet de la réforme électorale, les visées individuelles s'effaceront pour laisser la place à la lutte des idées. Le rapport ajoute que les aspirations nationales sont également sacrées à tous les Italiens; s'il y a divergence sur les moyens, il n'y en a pas sur le but.

M. Wilson et d'Annunzio

Londres, 1^{er} octobre.

L'agence Reuters apprend de source autorisée: Il est absolument exact que M. Wilson ait demandé au gouvernement italien d'expulser d'Annunzio de Fiume et que, en cas de refus, les Etats-Unis établiraient le blocus.

Déclarations de M. Clémenceau

Paris, 1^{er} octobre.

(Havas.) Sp. — On donne les détails suivants sur la séance d'hier mardi, à la Chambre française: Le débat sur la proposition de résolution Lefèvre après une certaine importance à la suite de la position prise par l'auteur de la résolution, lequel a déclaré qu'il ne s'agissait pas d'une question politique, ni d'une question ministérielle, mais d'une question vitale pour la France. Il demanda à M. Clémenceau de ne pas poser la question de confiance.

M. Clémenceau répondit: « Nous avons interdit à l'Allemagne la fabrication des canons lourds et nous avons limité celle des canons légers. Contrairement aux affirmations de M. Lefèvre, nous vous affirmons que, aux termes du traité, nous pouvons restreindre cette fabrication comme nous voulons. Sur ce point, j'accepte de discuter avec nos amis et je suis prêt à aborder cette discussion avec l'appui de la Chambre dont le vote augmentera mon autorité et me donnera de plus grandes chances de triompher. »

Le traité de paix aux Etats-Unis

Londres, 1^{er} octobre.

Le correspondant de New-York du Daily Telegraph télégraphie à son journal:

Malgré les flots d'éloquence et des ruses parlementaires auxquelles les ennemis de M. Wilson recourent, le traité de paix et le pacte de la Ligue des nations seront finalement ratifiés par une majorité de 74 votes, c'est-à-dire 10 votes de plus que les deux tiers nécessaires. La dernière consultation du Sénat a donné 46 sénateurs démocrates et 28 sénateurs républicains en faveur de la ratification du traité sans amendement, mais avec 5 ou 6 petites réserves. La seule chose qui pourrait empêcher le résultat attendu serait la mise en déroute du Sénat par des bruits ou des accusations ou encore l'opiniâtreté de M. Wilson de ne pas vouloir accepter les quelques réserves d'interprétation. Les chefs républicains dans le Sénat continueront à poursuivre leur tactique de tirer la discussion en longueur; mais un flot d'indignation publique commence à monter et le jour n'est pas loin où la haine personnelle et les jeux politiques seront forcés de capituler devant l'intérêt public. Le président Wilson rentre avec la conscience que son sacrifice n'a pas été en vain et que sa bataille vaillante en faveur du traité de Versailles est gagnée. Au commencement de son voyage, lorsqu'il commença à parler au public, ses auditeurs étaient froids par le fait des doutes et des craintes soulevés dans le Sénat, mais, par la simplicité et la franchise de ses explications, le président Wilson a gagné des centaines de milliers d'auditeurs en faveur de sa demande d'une ratification prompt du traité de paix sans amendement.

La délégation autrichienne à Paris

Vienne, 1^{er} octobre.

(B. C. V.) — D'après les journaux, le chef de section Eichholtz devait partir hier pour Paris en qualité de chef de la délégation autrichienne.

Autriche et Pologne

Vienne, 1^{er} octobre.

(B. C. V.) — Une représentation consulaire de l'Autriche allemande a été créée à Varsovie. Elle sera dirigée par le consul Firmin.

Menace de révolution en Pologne

Mahrisch-Osttau, 1^{er} octobre.

(B. C. V.) — On mande de Varsovie au Kraikaiser Czaj:

Les employés des postes, des tramways, de l'usine à gaz et de l'usine électrique de Varsovie menacent de se mettre en grève s'il n'est pas fait droit à leurs revendications. Cette décision n'est pas du tout en rapport avec l'attitude du conseil des ouvriers de Varsovie qui menace de la grève générale si la guerre dans l'est n'est pas terminée le 1^{er} octobre. Le correspondant du Czaj ajoute que le gouvernement possède des preuves comme quoi déjà depuis longtemps que des communistes travaillent à Pologne, sous la direction de commissaires du peuple russes, en faveur d'une révolution générale dans tout le pays. Les autorités ont ordonné aux troupes d'être prêtes à intervenir le 1^{er} octobre. Le gouvernement est fermement décidé à employer les moyens les plus énergiques pour combattre ce mouvement.

Au Vatican

Rome, 1^{er} octobre.

Le Saint-Père a reçu en audience le cardinal van Rossum, préfet de la Congrégation de la Propagation de la foi, de retour de Suisse.

Les dangers de la navigation

Roval, 1^{er} octobre.

(Havas.) — Un transport parti de Bordeaux avec des approvisionnements pour l'Esthonie a

heurté une mine près de l'île de Dagö et s'est perdu. L'équipage a été sauvé. La valeur des marchandises était estimée à 10 millions de francs.

Grèves finies

Milan, 1^{er} octobre.

La grève des métallurgistes est terminée en Lombardie, au Piémont, en Ligurie et dans l'Emilie. Le travail a repris hier. Les ouvriers ont obtenu une augmentation de salaire.

SUISSE

Accident d'automobile

Belp, 1^{er} octobre.

Hier soir, mardi, entre Belp et Kehrsatz, une automobile occupée par le conseiller d'Etat, Bernold Tschumi, le directeur de police Schneeburger et les hôteliers Niffeler et Nicolet arriva à la gare à Belp. Par suite de l'obscurité, le chauffeur ne remarqua pas que la barrière était baissée. L'automobile la rompa et se trouva sur la voie au moment où arrivait le dernier train de la vallée de la Gürbe. Il fut heureusement possible au chauffeur de serrer les freins; M. Tschumi, M. Schneeburger et M. Nicolet furent projetés hors de l'automobile. M. Schneeburger, MM. Niffeler et Nicolet eurent la tête contusionnée. M. Schneeburger a en outre une jambe brisée. Le chauffeur a été blessé par un éclat de vitre. M. Tschumi s'en tire avec quelques éraflures.

On ne colle plus!

Genève, 1^{er} octobre.

Les colleurs de papiers peints ont décidé, hier soir, de se mettre en grève ce matin.

AÉRONAUTIQUE

Le grand raid Paris-Australie

L'aviateur français Etienne Poulet, accompagné de son mécanicien Benoist, compte s'envoler, aujourd'hui mercredi, 1^{er} octobre, de l'aérodrome de Villacoublay pour gagner l'Australie et terminer à Adelouid un raid de 20,500 kilomètres, le plus grand qui ait été envisagé jusqu'à présent.

Etienne Poulet est âgé de vingt-neuf ans; il est natif de Lhonnay, dans le Nord.

Le voyage qu'il accomplit devrait être tenté par Jules Védrines à qui le gouvernement australien, donateur d'un prix de 250,000 francs pour la traversée Londres-Melbourne, avait promis cette belle bourse s'il réussissait avant tout autre aviateur australien. Védrines, mort, Etienne Poulet a repris à son compte l'entreprise, toutefois sans le bénéfice du prix, qui ne lui est pas garanti.

Le ruban de 20,500 kilomètres se décompose en 27 étapes qui empruntent la France, l'Italie, la Grèce, la Turquie, la Mésopotamie, la Perse, les Indes, le Siam, les Indes néerlandaises et quelques îles de l'Océanie.

La plus longue traversée en mer — de l'île Tamar à Palmerston (Australie) — est de 830 kilomètres environ.

Etienne Poulet entend ce raid à bord d'un avion bi-moteur sur lequel il emporte des réservoirs supplémentaires lui permettant d'effectuer des vols de 11 à 12 heures sans arrêt, des pièces de rechange pour un moteur entier, des vivres pour une semaine et des armes.

La plus grande difficulté vient du ravitaillement en essence et en huile de ricin. Poulet a reçu du gouvernement anglais toute assurance pour que, en Mésopotamie, dans les Indes et au Siam les centres d'aviation lui fournissent le carburant nécessaire. Quand à l'huile de ricin, il en fabriquera sur place.

L'un des plus grands mérites d'Etienne Poulet est d'entreprendre ce raid dans un but charitable et d'essayer par la gloire qu'il aura d'évoquer le premier effectué le plus grand voyage aérien, qui compte terminer à la fin du mois d'octobre, d'amasser une petite fortune pour les enfants de Jules Védrines. Car l'aviateur exécutera cette randonnée entièrement à ses frais; il estime que seulement en essence la dépense s'éleva à 60,000 francs!

Poulet n'a pu trouver aucun appui officiel lui permettant d'obtenir une subvention quelconque.

Si vous étiez militaire, on pourrait vous aider, lui a-t-on fait dire de l'aéronautique française.

Si vous étiez Anglais, vous auriez notre appui le plus complet, lui a-t-on fait savoir de l'autre côté de la Manche.

Mais comme Poulet n'est ni l'un ni l'autre et qu'il se refuse à revêtir son uniforme d'adjutant, il doit se contenter de belles paroles et faire appel à ses amis et à sa famille pour tenter l'aventure!

Madame Claudine Andreoletti et ses enfants, à Aumont; M. Claude Andreoletti ainsi que les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Alexis ANDREOLETTI
entrepreneur

décédé subitement, dans sa 49^{ème} année.

L'enterrement aura lieu à Aumont, jeudi, 2 octobre, à 9 heures du matin.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Madame Louise Overney-Page, à Montagny-les-Monts; Mme veuve Françoise Overney et ses enfants, à Bâle; M. et Mme Emile Overney et leur enfant, à Montagny; MM. Ferdinand, Arsène et Cyrille Overney, à Montagny; M. Florian Overney et sa famille, à Montagny; M. et Mme François Overney, à Payerne, et les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part de la mort de leur cher époux, père, grand-père, beau-père, frère et ami.

Monsieur Gustave OVERNEY
chef de section

décédé à Montagny-les-Monts, le 29 septembre, à l'âge de 63 ans, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu jeudi, 2 octobre, à 9 heures, à Montagny.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

L'office anniversaire pour

Mademoiselle Mary-Louise Audergon

aura lieu jeudi, 2 octobre, à 8 heures, à l'église du Collège.

L'office d'anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Félix WAEBER

aura lieu à l'Hôpital, jeudi, 2 octobre, à 7 h. 1/2.

BLANCHISSERIE ET LINGERIE FINE

Grandes Rames, 154

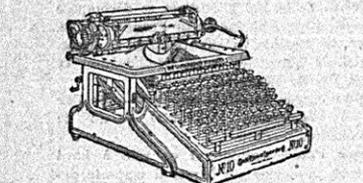
Spécialité pour lingerie fine de dames, chemises pour hommes et cols, principalement pour linge en tous genres. Prix spéciaux pour coiffeurs, pension, hôtels, etc.

Le linge est cherché et porté à domicile.

On lave aussi chimiquement. Grand séchage au soleil, garanti sans chlore.

Se recommande. 6940

Mme Elisa GUGGER.



MACHINES A ÉCRIRE

Underwood
neuves et d'occasion

Smith premier, neuves
Meubles de bureaux
Carbones et Rubans
(Old tonw) de New-York

Agence de machines à écrire
Louis BORLOZ
21, Rue de l'Hôpital. — Téléphone 175

Avis et recommandation

Le soussigné informe l'honorable public de la contrée, qu'il vient de reprendre la succession de M. Pierre Joye, sellier, et que, par un travail prompt et soigné, il espère satisfaire sa future clientèle.

Se recommande :
Schmutz Rob. sellier-tapissier, Prez-v.-Noréaz.

Fabrique de Draps Abt & Sennwald (et Zinsli, à Sennwald st-Gall)

fournit d'excellentes étoffes p^{tes} dames et messieurs, laine à tricoter et couvertures. On accepte des effets usagés de laine et de la laine de moutons. Echantillons franco.

A VENDRE

à Montagny-la-Ville, aux enchères publiques,

DOMAINE

de 3 poses de bon terrain, demi-maison avec atelier, jardin, ainsi que 1/2 pose de bois. Convientrait pour n'importe quel métier.

S'adresser pour voir les immeubles à Pierre Joye, audit lieu.

La mise aura lieu le 13 octobre, à 3 heures, à la pinte de Montagny-la-Ville.

Fruits de table et de ménage
pommes et poires

sont livrés à des conditions favorables par la Société pour l'utilisation des fruits

A GUIN

— DEMANDEZ LES PRIX —

Transports fondres
à destination de tous pays

A. MURITH
Genève-Fribourg

Fabrique de cercueils
Rue de l'Université
Téléphone 3.69

Couronnes mortuaires
et fleurs

Rue de Lausanne, 48. 18. 1.10

JEUNE HOMME

fort, de 17 ans, désire entrer comme apprenti chez mécaniciens.

S'adres. à Joh. Bapf, Stöckli-Karrer, Aesch, Bâle.

Pêches pour confitures
Corbellio de 10 kg. 8 fr. 50.
Morganti & Co, Lugano. 6942

Raisins tessinois

Raisins de table, 10 kg. 6 fr. 50, franco contre remboursement. Raisins pour faire du vin, aux plus bas prix du jour.

H. Balestra, Muraltio-Lozano. 6918

Domestique de maison
avec bonnes références, demande place. Date à convenir.

S'adresser par écrit sous P 6887 F à Publicitas S. A., Fribourg. 6939

ON DEMANDE un bon employé de bureau

connaissant les 2 langues, pour une fabrique.

Adresser les offres, avec indication du traitement exigé et références, à Publicitas S. A., Fribourg, sous chiffres P 6876 F.

ON DEMANDE voyageur

à la commission possédant la carte rose pour affaire à suivre.

6931

Carte poste restaurant, 26, Interlaken.

A vendre ou à louer un bon cheval

pour trait et voiture.

S'adres. à Aug. Fasel, ent. postal, Fribourg.

Raisins tessinois noirs la caisse de 5 kg. 4.50 fco.; 10 kg. 8 fr. 50, franco contre remboursement.

Fils de St-Norzi, Lugano. 6874

D^r H. GARGUILLET
Dentiste américain

Consultations à Payerne, tous les jours, samedi excepté, de 8 à 12 h. et de 2 à 6 heures.

Maison DELAURENS photographe vis-à-vis de la gare Extraction sans douleur.

Timbres-poste

occasion très rare. Occup. autrich. 4 séries, complet 98 fr. Nonnast, Pâle, 6915

ROMAINE A VAPEUR

presque neuve, à vendre. Contenance 100-120 kg, pommes de terre.

S'adresser à Gaberell Käber, à Avry-sur-Matran. 6951

FERMIER

muni de son bétail et cheptel

demande à louer

pour 120 domaine de 10 à 20 poses. Éventuellement, accepterait une pièce de maître valet.

Faire offres par écrit sous P 6893 F à Publicitas S. A., Fribourg. 6953

Pommes de Terre CAROTTES FOURRAGERES

livre par wagons ou demi-wagons. 6791

F. Anker-Stueckli, Anez. Téléphone 47.

Ouverture de l'Année scolaire

Technicum. Rentrée le 1^{er} octobre.
Collège Saint-Michel. Rentrés les 2 et 3 octobre.
» » » lycée (philosophie). Rentrée le 13 octobre.

Aux librairies de l'Œuvre de Saint-Paul
librairies catholiques

PLACE ST-NICOLAS ET AVENUE DE PÉROLLES

FRIBOURG

se trouvent tous les classiques nécessaires à Messieurs les étudiants, avec les fournitures de classe : cahiers, plumes, crayons, gommes, encre, papier, buvard, planches et papier à dessin, etc., etc.

Société pour l'utilisation des fruits à MORAT

Prosit Cidre

Nous livrons du Mout de poires et pommes en fûts de 50 à 100 l., à 22 c. le l.; 100 à 600 l., à 20 c. le litre.

Pommes de tables et de conserves, depuis 30 kg., aux prix du jour. Demandez nos prix courants.

Cidrerie de Morat

Grand Café-Restaurant CONTINENTAL
FRIBOURG

Ouverture de la saison d'hiver

Tous les soirs Concerts artistiques

A partir du 1^{er} octobre :
Jeudi, samedi, dimanche
Afternoon tea 4-6

Tous les JEUDIS, SOIR
Concert de Gala (classique)

Soliste : M^{lle} Alice LUDIN (Violon)

FRÉDÉRIC OZANAM
d'après sa correspondance
par Mgr BAUNARD
Prix : 6 francs

EN VENTE A LA LIBRAIRIE SAINT-PAUL
Fribourg

A VENDRE

une maison bien réparée, comprenant 9 logements, avec luminaire et eau.

Favorables conditions. Pour renseignements, S'adresser sous chiffres P 6719 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE

fourreaux à fruits de 80 litres avec portetto.

S'adres. à la Brasserie de l'Épée, (marché au bétail, le samedi et jour de foire), FRI-BOURG. 6887

GRAND LOCAL

à louer au centre de la ville. 5165

S'adres. sous P 5076 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Rideaux brodés

Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce, vitrage, brise-soleil, plaméris, broderies pour linge. Echantillons par retour du courrier.

H. Messier, Hérisson, Fabrique spéciale de rideaux brodés.

HUMILIMONT

près BULLE (Gruyère) Téléph. 250 Bulle

Etablissement médical ouvert toute l'année

Traitement des maladies nerveuses, des voies digestives et de la nutrition, surmenage, anémie, intoxication. CURES DE REPOS et DE CONVALESCENCE. Régimes. Suralimentation.

Hydro-électro-physiothérapie. Ni alléniés, ni tuberculeux.

Chapelle, Aumônier, Soeurs infirmières et personnel laïque, un médecin assistant. 4619

Prospect et renseignements : Méd. Dir. Dr. Voltchewski.

AVIS

à MM. les étudiants

Livres en parfait état, des 4 premières classes commerciales du Collège St-Michel sont à vendre. S'adresser à la Grand-rue, 12. 6897

ON DEMANDE

pour Bulle, une

bonne à tout faire

connaissant la cuisine. Gages 60 fr. par mois. Entrés tout de suite. 6955

S'adresser à Publicitas S. A., Bulle sous P 2171 B.

Maison de la place demande pour tout de suite

jeune homme comme magasinier

Offres par écrit à Publicitas S. A., Fribourg, sous P 6901 F. 6914

BONNE FAMILLE

demande place pour

jeune fille

catholique, pour se perfectionner dans la tenue d'un ménage soigné.

S'adres. à P 6900 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE

2 belles stèles portantes pour le 18 octobre, (3^{ème} nichées) garanties sges. 6911-1218

S'adresser à M. Jules Gaiselin, Grolley.

LE PROFESSEUR GOGNIAT

1, rue Grimont

reprënd ses leçons particulières de musique à partir de lundi 6 octobre.

PAYSANS !

Faites des provisions pour votre bétail

J'offre à Semoule de maïs (polenta) spécialement pour l'engraissement des porcs. — Farine de maïs (jaune) de son de maïs, excellents fourrages pour vaches et génisses.

Demandez prix et échantillons, à M. Constant Bossy, Minoterie, à Corcelles, p. Payerne.

Raisins du Valais

5 kg. 10 kg. 10 kg. Fond. fr. 6.50 14. 32. Tomates, poires 6. 15. Bonduins, Charra.

F. BOPP

Assemblages
rue du Tir, 8,
FRIBOURG

Papiers peints GRAND CROIX

Bon marché

Bandages herniaires

à ressort et à élastique, Frédéric Germond, sellier, Payerne.

Le bandage herniaire à élastique est particulièrement recommandé. D'un prix très abordable, il est facile à supporter et ne blesse pas. On envoie sur commande, moyennant que l'on indique :
1^o Le côté de la hernie ou s'il faut un bandage double.
2^o Le tour de bassin ou de la taille.
3^o S'il faut un bandage élastique ou à ressort.
Discretion.

Villa à vendre

de 14 pièces, avec jardin de 3000 m². 4823

Prix : 38,000 fr.

S'adresser sous chiffres P 4711 F à Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE

un joli domaine de 25 poses, en un seul mat, terrain 1^{er} qualité, comprenant maison d'habitation, avec grange et deux écuries cimentées, eau intarissable et à l'abri, belle situation au bord de la route cantonale et près d'une ville.

Pour traiter, s'adresser à Cyprien Galley, à Valserrens-dev.-Romont. 6993

Caisse hypothécaire du canton de Fribourg

Les bureaux seront fermés

JEUDI 2 OCTOBRE

Chauffage central

Albert BLANG
La Prairie, 55, Pérolles

TRANSFORMATIONS RÉPARATIONS
Soudure autogène

Téléphone 5.77

Vente de vin

La commune de Morat exposera, en enchères publiques, jeudi, 2 octobre prochain, à 10 heures du matin, à la maison de ville, à Morat, la récolte en vendanges des vignes de l'Hôpital bourgeoisial au Vully.

Par ordre : L'Administration de l'Hôpital.

Ecole centrale de chauffeurs

Cours théorique et pratique
Brevet professionnel garanti

Grand Garage MAJESTIC, S. A.
Cottier, frères, LAUSANNE

PROSPECTUS GRATIS SUR DEMANDE

FOURRURES

Louis Desvignes
(Ex. 1^{er} coupeur de la Maison Delacroix de Lyon)

Réparations — Transformations
MODELES DE PARIS

...Travail soigné... Voir nos prix...
14, Avenue de Pérolles, 14

A l'occasion de la rentrée des classes, on trouvera à la

Librairie Rody
rue de Lausanne, FRIBOURG

une quantité de livres classiques usagés à bas prix

VENTE D'HOTEL
à Châtel-Saint-Denis

Lundi 6 octobre, à 2 h. de l'après-midi, au Café du Cheval-Blanc, à Châtel-Saint-Denis, M. Casimir Berthoud vendra, en enchères publiques, l'Hôtel du Cheval-Blanc avec toutes ses dépendances, tels que café, boulangerie, grange, écurie et bûcher. En cas de non-vente, il sera mis en location. Les conditions sont déposées chez le notaire J. Tâche, à Châtel-Saint-Denis. 6850

Vente de terrain

On vendra aux enchères publiques, mardi 7 octobre 1919, à 2 1/2 h. après midi, dans une chambre particulière de la pinte de Corminboeuf, différents articles du cadastre de Corminboeuf, de la contenance de 20 poses environ.

Pour renseignements s'adresser à M. HENRI BERSIER, audit lieu.

un domaine

40 70 poses, muni de bétail et cheptel.

Offres sous P 6891 F à Publicitas S. A., Fribourg. 6917

Schaeffer freres
Vevin, 29, Fribourg. Tél. 6.55

Chauffage central
Installations sanitaires

Souvenez-vous que

GISCHIG
tailleur

Remparts, 11, vis-à-vis de chez Dubey, Fribourg, habille bien.

Un essai vous convaincra. Prix modérés. Echantillons à disposition. 6839

Raisins de tables tessinois 1^{er} choix

très doux, 10 kg. 8 fr.—, 5 kg. 4 fr. 60 fco. p. poste.

S. Marioni, Claro (Tessin). 6447

Presses hydrauliques

Offrons spéciales pour la pose des bandages caoutchouc pleins, pour automobiles. Toutes forces. Modernes. Facilités. 6890

RAVENEL, frères, 39, Eaux-Vives, GENEVE.

Avis et recommandation

Le soussigné a l'honneur d'informer l'honorable public de la ville de Fribourg et des environs, de la réouverture de la boulangerie-pâtisserie, à la rue de l'Industrie, 26, Pérolles, et recommande en même temps ses autres denrées alimentaires.

On porte à domicile. 6900

Se recommande,
Fernand Kaser-Thalman, boulanger-pâtissier